



ARRÊTÉ

N° : 2024-18

Exécutoire le : 30 MAI 2024

Publié / Notifié le : 30 MAI 2024

Visé le : 29 MAI 2024

RESSOURCES HUMAINES

Arrêté portant remplacement de Madame Christelle VERGNOL (représentante suppléante du personnel) au Comité Social Territorial

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L. 112-1 et L. 211-1,
- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-8,
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de Grand Lac en date du 17 mai 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) commun et fixant à 5 le nombre de représentants du personnel et à 5 le nombre de représentants de la collectivité,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Grand Lac en date du 28 avril 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) commun,
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles au CST du 8 décembre 2022,
- Vu l'arrêté n° 2023-02 en date du 23 janvier 2023 portant désignation des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial,
- Vu l'arrêté n°2024-04 en date du 1^{er} février 2023 portant rectification d'une erreur matérielle,
- Vu l'arrêté n° 2023-10 en date du 21 mars 2023 portant remplacement de Mme Céline CHAUSSARD (représentante suppléante du personnel) auprès du Comité Social Territorial,
- Vu l'arrêté n° 2024-12 en date du 23 avril 2024 portant remplacement de Mr Dominique GIROD (représentant suppléant du personnel) auprès du Comité Sociale Territorial,
- Vu le courrier de démission de Madame Christelle VERGNOL, adressé à Grand Lac le 7 mai 2024,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Christelle VERGNOL, représentante suppléante du personnel, afin que la composition du Comité Social Territorial soit complète,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : REMPLACEMENT DE MADAME CHRISTELLE VERGNOL

Il convient de procéder au remplacement de Madame Christelle VERGNOL, représentante suppléante du personnel, auprès du Comité Social Territorial, en raison de sa démission.

Madame Christelle VERGNOL sera remplacée par Madame Béatrice VEUILLET.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

La composition du Comité Social Territorial (CST) de Grand Lac et du CIAS Grand Lac est fixée comme suit :

Organisation Syndicale	Représentants du personnel Titulaires	Représentants du personnel Suppléants
FO	PIDOUX Sandrine	PAGLIARELLA Marie
FO	JANAUD Nathalie	MUSITELLI Sandrine
FO	PEROZZO Christelle	VEUILLET Béatrice
CGT	REVEYRON Sylvie	GALLET Valérie
CGT	PISANO Joseph	CAMIN Pascale

Représentants de la collectivité Titulaires	Représentants de la collectivité Suppléants
BEAUX-SPEYSER Danièle	ACQUISTAPACE Emilie
CONVERT Jacques	FERRARI Marina
CROUZEVIALLE Bruno	GIMENEZ André
FONTAINE Nathalie	PIGNIER Colette
MOUNIER Christian	VIAL Jean-Marc

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à M. le Préfet de la Savoie ainsi qu'à Madame VEUILLET Béatrice.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 28 mai 2024

Le Président,
Renald BERETTI,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant remplacement de Madame Christelle VERGNOL (représentante suppléante du personnel) au Comité Social Territorial

Date de transmission de l'acte : 29/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 29/05/2024

Numéro de l'acte : ar646 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240528-ar646-AR

Date de décision : 28/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. Autres